

# ASSURANCE EPARGNE CIBLE

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Produit d'assurance de la branche vie de type « Epargne » qui a pour objet de permettre à l'assuré de constituer une épargne en vue de la réalisation d'un projet donné. L'assuré effectue alors des versements périodiques. En garantie principale, l'évènement prévue au contrat est la vie de l'assuré au terme d'une période donnée. Dans ce cas, l'assureur s'engage à payer aux bénéficiaires l'épargne constituée par l'assuré. En garantie additionnelle et généralement en package, l'assureur s'engage à payer aux bénéficiaires l'épargne constituée à la date du décès de l'assuré, si celui-ci décède avant le terme au contrat. Comparer **Assurance Epargne Projet**.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**